



À la recherche d'un équilibre entre pratiques sportives et biodiversité

Le cas du parc des Coteaux à Bordeaux Métropole

Natalia GEHIN
Barbara BARDEAU-CAMMAS

De nombreux espaces de nature « de proximité » ont été (re)découverts à la suite des confinements de la crise sanitaire du Covid-19. Si l'engouement pour le « tourisme de proximité » ou encore les « micro-aventures » a permis de valoriser ces espaces longtemps oubliés, le développement des pratiques sportives dans les parcs urbains et périurbains n'est pas sans conséquence sur d'autres usages et sur l'environnement. Comment concilier le développement de ces nouvelles pratiques sportives avec les aspirations grandissantes de toutes et tous pour l'accès à la nature ? Comment favoriser les sports de nature tout en répondant à l'enjeu de préservation de la biodiversité ? La recherche de cet équilibre est au cœur des réflexions sur la gestion du parc des Coteaux, portée par le Grand Projet des Villes Rive Droite (GPV) et ses partenaires.*

* Le Grand Projet des Villes Rive Droite (GPV) est le groupement d'intérêt public des communes de Floirac, Cenon, Lormont et Bassens. Ses missions portent sur l'amélioration du cadre de vie et le développement économique et social de la Rive Droite, notamment en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le parc des Coteaux, un espace naturel remarquable en cœur de métropole

Situé sur les coteaux de la rive droite de la Garonne à Bordeaux Métropole, le parc des Coteaux s'inscrit dans un contexte fortement urbanisé et en voie de densification. Composé de 13 parcs publics développés sur 500 hectares, dont 240 hectares dans le domaine public, il constitue un atout essentiel du cadre de vie des habitants des villes de Carbon-Blanc, Bassens, Lormont, Cenon et Floirac, et notamment des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville résidant majoritairement en habitat collectif.

Il s'agit aussi d'une continuité écologique majeure de l'agglomération de Bordeaux : le parc des Coteaux est, pour partie, classé en zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) et en espace naturel sensible (ENS).

Depuis 2017, le parc des Coteaux est couvert par un plan de gestion écologique intercommunal, élaboré et animé dans le cadre du « laboratoire du parc des Coteaux » (parCLAB), instance collaborative réunissant élus, responsables et jardiniers des cinq villes concernées, coordonnée par le GPV Rive Droite. Le plan de gestion est mis en œuvre au travers d'une série d'actions en faveur de la biodiversité (pâturage itinérant, fauche tardive, création de mares, entretien de lisières, fauche avec exportation...). Toutefois, la question de la gestion des usages, est, à l'heure actuelle, absente de ce document cadre.

Un espace de nature « victime de son succès »

En raison de sa topographie unique au niveau de l'agglomération (80 mètres de dénivelé et une vue spectaculaire sur la ville de Bordeaux), le parc des Coteaux est un site privilégié pour des pratiques sportives telles que le VTT, le trail ou encore la course d'orientation. Un diagnostic réalisé en 2021 sur les usages du parc a permis de mettre en lumière ces pratiques et de constater une hausse de la fréquentation et des demandes d'organisations de manifestations sportives et culturelles. Cela s'explique notamment par la communication faite sur les réseaux sociaux et d'autres canaux pour la promotion du parc des Coteaux et par les conséquences de la crise sanitaire. De même, le diagnostic montre l'importance du phénomène des pratiques sportives hors sentiers : ainsi, plus d'un tiers des répondants affirment utiliser les sentiers sauvages. Cela n'est pas neutre en matière d'impact environnemental, comme en témoignent de nombreuses photos prises par les gestionnaires du parc : les coteaux calcaires s'érodent, la flore est abîmée par le piétinement, la faune est dérangée par le passage récurrent de pratiquants, notamment lors des périodes sensibles telles que la nidification.

Si l'accès à la nature pour toutes et tous reste un enjeu majeur, il s'avère indispensable de réfléchir à la canalisation de ces pratiques dans le cadre d'un plan de gestion des usages du parc des Coteaux.



Parc de l'Ermitage (Lormont), l'un des sites composant le parc des Coteaux

Vers un plan de gestion des usages

Afin d'identifier les parcours utilisés par les sportifs et d'évaluer leur éventuel impact sur l'environnement, un fin travail de cartographie est en cours de réalisation. Il comprend l'arpentage des multiples chemins et sentes du parc des Coteaux ainsi que la collecte de données des applications de sport. En compilant l'ensemble de ces traces, il est possible d'identifier les sentiers sauvages les plus fréquentés, par type de pratique (trail, VTT...). La dernière étape consistera en un croisement des parcours sportifs avec la base de données environnementales du GPV. Ainsi, cette analyse permettra d'identifier les sentiers à mettre en défens, en raison de leur impact sur la biodiversité, ou, au contraire, à officialiser au regard des faibles enjeux écologiques.

D'autres chantiers ont été lancés cette année, avec l'appui du bureau d'études L'usage des lieux : la mise en cohérence du cadre réglementaire du parc des Coteaux et la formalisation d'un protocole d'organisation de manifestations. En effet, à ce jour, chaque site du parc est régi par un règlement distinct, avec des règles assez hétéroclites. D'ailleurs, certains sites ne font pas l'objet d'une réglementation spécifique. Cela pose un problème de clarté pour les usagers. En outre, face à la hausse des demandes pour organiser des manifestations dans le parc, il semble nécessaire de proposer un protocole partagé qui permettra, pour les organisateurs, de mieux identifier les parties prenantes, ainsi que les étapes à suivre et les enjeux environnementaux à prendre en compte.

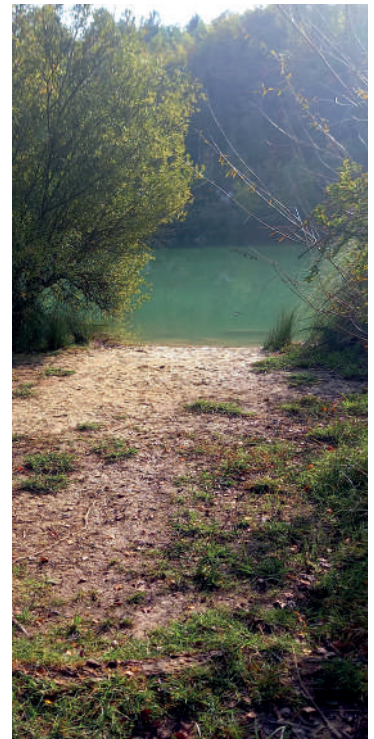
L'objectif, à terme, est d'aboutir à un plan de gestion des usages formalisé, avec des actions opérationnelles, spatialisées et priorisées : quels sentiers fermer et quels régulariser ? quelle signalétique implanter et où l'implanter ? aménager un parcours pour VTT ou pas ?

En parallèle, un travail sur la gouvernance de ce plan d'action doit être mené. Cela relève d'un vrai défi, notamment au regard de la complexité d'identification et de mobilisation de toutes les parties prenantes et surtout des usagers pratiquant de manière individuelle, hors club.

Enfin, un plan de gestion des usages ne pourrait se passer d'un volet sensibilisation. Il s'avère nécessaire d'accompagner les nouvelles règles et les futurs aménagements d'actions de médiation environnementale, actions déjà en cours de déploiement sur le parc des Coteaux, en particulier par le biais d'un jeu de plateau diffusé au sein des établissements scolaires et lors d'animations grand public.

Aujourd'hui, de nombreuses questions restent encore sans réponse et les bases de données dont dispose le GPV Rive Droite ont encore besoin d'être enrichies. Toutefois, il est certain que la réussite de ce projet passera par un dialogue rapproché entre les usagers, les organisateurs de manifestations et les différents services des Villes afin de mieux comprendre les comportements actuels et les demandes futures, tout en assurant une protection pérenne des espaces naturels composant le parc des Coteaux. ■

Érosion causée par des passages de VTT et de courses d'orientation (à gauche), installation sauvage pour un parcours de VTT (au centre), disparition de végétation liée au piétinement (à droite)



Parc Palmer

Usages - Cartographie des sentiers

